

ARRÊTE MUNICIPAL

TRAVAUX N° 15 BOULEVARD DU PORT AUTORISATION DE STATIONNER-LIVRAISON

Le Maire de la ville de MEZE,

VU, les articles, L2213.1 à L2213.6 du Code Général des collectivités territoriales,

VU, le code de la route et notamment les articles R.417-1, R.417-6 et R.411-25

VU, l'instruction interministérielle modifiée sur la signalisation routière en date du 24.11.1967,

VU, le Code Pénal et notamment l'article R.610.5,

VU, la demande sollicitée par M. Lopes Mickael, demeurant 15 boulevard du Port à Mèze,

Considérant, qu'il est nécessaire, en raison des travaux d'isolation intérieure 15 bd du Port, de prendre toutes les dispositions nécessaires, afin de permettre le bon déroulement de cette opération et d'éviter tout risque d'accident.

ARRÊTE :

Article 1 : Le pétitionnaire est autorisé à stationner un camion de livraison avec empiètement sur la chaussée, à hauteur du n° 15 boulevard du Port, mercredi 22 mai 2024, de 08h00 à 18h00.

Article 2 : La signalisation nécessaire sera mise en place 72 heures avant minimum par M. Lopes Mickael, demeurant 15 boulevard du Port à Mèze, pour permettre l'application de cette mesure.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché 72 heures avant minimum conformément à la réglementation en vigueur.

Article 4 : Toute infraction au présent arrêté est constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : M. le Directeur Général des Services, M. le Commandant de la Gendarmerie de MEZE, M. le Chef de service de la Police Municipale, M. le Directeur des Services Techniques, les agents assermentés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

MEZE, le 14 mai 2024.

Le Maire
Thierry BAEZA.

